

■ AULT

ENTRETIEN DU COUVERT BOISÉ. L'association syndicale du bois de Cise doit-elle continuer à exister ?

L'association syndicale du Bois de Cise (ASA) a fait débat lors du dernier conseil municipal d'Ault. Lors du vote d'attribution de subvention, son existence a été débattue.

Lors du dernier conseil municipal de la commune d'Ault, le maire Marcel Le Moigne a présenté la demande de subvention formulée par l'association syndicale autorisée (ASA) du Bois de Cise.

Une demande jugée acceptable par Marcel Le Moigne qui l'a donc proposée au vote. L'association demandait 500 € à la commune. C'est alors que les voix se sont levées au sein des conseillers. Jugeant que l'association n'avait plus ou quasiment plus d'utilité au sein du Bois de Cise.

Pour rappel, en mars dernier, lors d'un conseil municipal, Marcel Le Moigne annonçait que la commune d'Ault récupérerait l'entretien quasi complet du Bois de Cise. À l'heure actuelle l'ASA ne se charge que de l'entretien du couvert boisé.

De l'entretien en moins

Laurent Houbart, membre de l'opposition est le premier conseiller à avoir montré son



La municipalité a récupéré l'entretien du Bois de Cise depuis le mois de mars dernier.

avis défavorable quant à l'attribution de la subvention. « Je suis contre », réplique-t-il. « La commune a récupéré l'entretien des sentiers donc cela leur fait une dépense en moins ».

Laurent Cholet, premier adjoint et en charge de l'urbanisme et de l'environnement a tenu à rappeler que l'associa-

tion reverse une somme tous les mois. Cette somme est de 416 € et correspond à la valeur d'un contrat aidé de 20 heures. Comme le signale Laurent Houbart, il y a plus de 20 heures de travail à fournir chaque semaine pour l'entretien du Bois.

Face à ces remarques, qu'il comprend, Marcel Le Moigne a tenu à rappeler que les Cisaires

méritent de bénéficier du même traitement que les Aultois. « Les habitants du Bois de Cise sont Aultois donc il est légitime qu'ils bénéficient d'un service du même titre que les Aultois », explique l'édile. « Mais il est vrai que maintenant c'est la commune qui participe le plus à l'entretien du Bois de Cise ».

« Cette association ne devrait plus exister »

Même s'il comprend les remarques, le maire de la ville d'Ault ne souhaite pas forcément que l'association ne disparaisse du paysage d'Ault.

Contrairement à Jean Louis Derche, conseiller délégué au devoir de mémoire et concessions des soldats. « Cette association ne devrait plus exister », affirme-t-il. « À partir du moment où le Bois de Cise fait partie d'Ault et que les employés communaux viennent faire les travaux, il n'y a pas besoin ».

L'association syndicale autorisée a encore des missions au sein du Bois de Cise avec notamment l'entretien du couvert boisé. Mais aussi être en contact avec les propriétaires afin qu'ils entretiennent leur parcelle.

« L'association à pour mis-

sion première l'entretien du couvert boisé mais aussi les relations entre les propriétaires pour qu'ils l'entretiennent », explique Marcel Le Moigne. « On remarque que ça se dégrade de plus en plus avec des arbres qui tombent. Et elle est là aussi pour faire passer des experts afin qu'ils nous disent quels arbres il faut abattre ».

L'association a par ailleurs entamé les démarches pour obtenir le classement du couvert boisé. À l'heure actuelle, le lieu est Site inscrit, c'est-à-dire site naturel remarquable.

La subvention a été attribuée malgré les remarques mais pas à l'unanimité.

Le maire a rappelé que le dernier mot doit revenir aux membres de l'association quant à savoir si elle doit continuer à exister ou non.

N.D.L.R. : Sollicité, le président de l'association n'a pas répondu à nos sollicitations avant le bouclage de cette édition.